PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ
DE TÉMISCOUATA

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Témiscouata, tenue le 13 mai 2024, à 19 heures, à la salle du Conseil de la MRC situé au 5, rue Hôtel-de-Ville à Témiscouata-sur-le-Lac, quartier Notre-Dame-du-Lac.

Conseillers des municipalités représentées :

Sont présents :

Monsieur Bruno Bonesso (Auclair)
Monsieur Raymond Lavoie (Biencourt)
Monsieur Jules Soucy (Packington)
Monsieur Daniel Blier (Pohénégamook)
Monsieur Claude H. Pelletier (Rivière-Bleue)
Monsieur Mario Patry (Saint-Athanase)
Monsieur Alain Morin (Saint-Elzéar-de-Témiscouata)
Monsieur Gaston Chouinard (Saint-Eusèbe)
Monsieur Richard Dubé (Saint-Honoré-de-Témiscouata)
Monsieur Alain Caron (Saint-Juste-du-Lac)
Madame Mélissa Lord (Saint-Louis-du-Ha ! Ha !)
Madame Francine Dubé (St-Pierre-de-Lamy)
Monsieur Bruno Malenfant (St-Michel-du-Squatec)
Monsieur Pierre Daigneault (Lejeune)
Monsieur Marcel Dubé (Saint-Marc-du-Lac-Long)
Monsieur Léo-Paul Charest (Saint-Jean-de-la-Lande)
Monsieur Denis Blais (Témiscouata-sur-le-Lac)
Monsieur Gustave Pelletier (Dégelis)

Tous formant quorum sous la présidence de Monsieur Serge Pelletier, préfet, de la MRC de Témiscouata.

Par Teams :

Monsieur Réjean Deschênes (Saint-Elzéar-de-Témiscouata)

Est absent :

Monsieur Pierre Bossé (Lac-des-Aigles)

Les personnes-ressources aussi présentes :

Le directeur général	Denis Ouellet
L'adjointe à la direction	Caroline Lavoie
La directrice des finances et de l'administration	Michèle Boucher
Le directeur du Service d'aménagement	Mathieu Lehoux
Le directeur du Service de développement	Steve Murray

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DE BIENVENUE DU PRÉFET

Le préfet, monsieur Serge Pelletier, constate le quorum, souhaite la bienvenue à toutes et à tous et déclare la séance ouverte à 19 h.

RS-068-24

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Jules Soucy
appuyé par monsieur Alain Caron
et résolu à l'unanimité

D'accepter l'ordre du jour tel que présenté, et en conséquence, le point *Divers & dossiers à venir* demeure ouvert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

3. INVITES

Aucun

RS-069-24

4. ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DU 8 AVRIL 2024

Il est proposé par monsieur Claude H. Pelletier
appuyé par monsieur Pierre Daigneault
et résolu à l'unanimité

D'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 avril 2024 du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Témiscouata tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

Suivi des dossiers

Rs-070-24

- Journée de la Famille 2025

La journée de la famille 2024 se déroule à Ville Dégelis. C'est lors de cette journée que sera annoncée la municipalité hôte en 2025. Madame Mélissa Lord, mairesse de la municipalité de Saint-Louis-du-Ha ! Ha ! informe qu'il y aurait un intérêt de leur part d'accueillir l'événement.

Il est proposé par monsieur Claude H. Pelletier
appuyé par madame Francine Dubé
et résolu à l'unanimité

QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté de Témiscouata annonce que la passation du drapeau pour la journée de la Famille 2025 sera la Municipalité de Saint-Louis-du-Ha ! Ha !.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

- Droit de vote et rémunération des élus

À la suite de l'éclaircissement du conseiller juridique de la MRC de Témiscouata, concernant le droit de vote ainsi que la rémunération des élus, l'information a été transmisse par courriel à tous. Entre-temps, il y a le projet de la Loi 57 qui offrira quelques assouplissements sur une possible présence à distance. Il est convenu de suivre le résultat de la démarche et de se positionner par la suite.

RS-071-24

5. ACCEPTATION DES COMPTES DE LA MRC DE TÉMISCOUATA

Il est proposé par monsieur Alain Caron
appuyé par monsieur Marcel Dubé
et résolu à l'unanimité

D'accepter les comptes de la MRC de Témiscouata, totalisant 633 085.26 $ tels que décrits dans une liste déposée à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

6. DOSSIERS DES MAIRES, CORRESPONDANCES ET DEMANDES D'APPUI

6.1 CAUREQ

Monsieur Pierre Daigneault, maire de la municipalité de Lejeune, informe le conseil qu'il est maintenant officiel que Santé Québec nommera les administrateurs du Service d'urgence et que cette étape est prévue en juin. Un point de suivi sera fait sur l'évolution du dossier au conseil de la MRC de juin.

6.2 MAMH – rencontre régionale

Invitation de la part du ministère pour une rencontre régionale auprès des élus et officiers municipaux. Dans un premier temps, il y aura un partage des principales préoccupations et dans un deuxième temps, il y aura échange sur les rôles et les responsabilités des différents acteurs. L'offre de services du MAMH, de la CNESST et des services policiers sera présentée.

6.3 Motion de sympathies

6.3.1 Motion de sympathies pour la mère de monsieur Benoit Morin

RS-072-24

DÉCÈS DE MADAME SIMONE SOZIO MORIN, MÈRE DE MONSIEUR BENOIT MORIN, MAIRE DE POHÉNÉGAMOOK

Il est proposé par monsieur Gaston Chouinard
appuyé par monsieur Bruno Malenfant
et résolu à l'unanimité

QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté de Témiscouata souligne le décès de madame Simone Sozio Morin, mère de monsieur Benoit Morin, maire de Pohénégamook.

Que les membres du Conseil de la MRC de Témiscouata transmettent à la famille de monsieur Morin leurs plus sincères sympathies.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

6.3.2 Motion de sympathies pour la mère de madame Andrée Dubé

RS-073-24

DÉCÈS DE MADAME HUGUETTE PORTUGAIS-DUBE, MÈRE DE MADAME ANDRÉE DUBÉ, MAIRESSE DE SAINT-HONORE-DE-TEMISCOUATA

Il est proposé par monsieur Gustave Pelletier
appuyé par monsieur Jules Soucy
et résolu à l'unanimité

QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté de Témiscouata souligne le décès de madame Huguette Portugais-Dubé, mère de madame Andrée Dubé, mairesse de Saint-Honoré-de-Témiscouata.

Que les membres du Conseil de la MRC de Témiscouata transmettent à la famille de madame Dubé leurs plus sincères sympathies.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

6.4 Avis du MAMH – projet de règlement 02-10-60

Point d'information de la correspondance du MAMH concernant l'avis du projet de règlement 02-10-60 en vue de modifier le schéma d'aménagement et de développement révisé. Le projet de règlement vise à :

- modifier les limites des îlots déstructurés ;
- corriger les délimitations du périmètre d'urbanisation, d'une aire d'affectation « Agroforestière » et d'une aire de la sous-affectation « Industrielle » de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata ;
- prolonger un réseau d'égout dans un secteur de la municipalité de Saint-Michel-du-Squatec.

À la suite de l'analyse et de consultation des ministères et organismes gouvernementaux concernés, le projet de règlement est conforme aux orientations gouvernementales en aménagement du territoire.

7. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET RURAL

RS-074-24

7.1 Mise à jour de la politique culturelle - Intervention de M. Léo-Paul Charest, maire de St-Jean-de-la-Lande et adoption d'une résolution (comité de pilotage)

MISE À JOUR DE LA POLITIQUE CULTURELLE DE LA MRC DE TÉMISCOUATA : COMPOSITION ET RÔLE DU COMITÉ DE PILOTAGE

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Témiscouata considère la culture comme un élément important de développement économique, territorial, touristique, social et communautaire sur son territoire ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Témiscouata procède cette année au renouvellement de sa politique culturelle, avec l'accompagnement du Laboratoire en innovation ouverte (LLio) du Cégep de Rivière-du-Loup et de Culture Bas-Saint-Laurent ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Daigneault
appuyé par monsieur Marcel Dubé
et résolu à l'unanimité

QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté de Témiscouata mandate Léo-Paul Charest, maire de St-Jean-de-la-Lande, afin de représenter la Table des maires de la MRC de Témiscouata au comité de pilotage ;

QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté de Témiscouata mandate le comité de pilotage, formé de différents acteurs du monde culturel et institutionnel de son territoire :

- à s'assurer d'une participation citoyenne active aux rencontres de consultation et de co-développement ;
- à faire émerger les besoins, les souhaits, les visions, les difficultés, les conflits et les freins connus dans notre milieu, afin d'y apporter des solutions réalistes et durables ;
- à valider et aider à compléter le portrait culturel de la MRC de Témiscouata ;
- à contribuer à la mobilisation des partenaires et des collaborateurs de la future politique culturelle ;
- à faciliter la circulation de l'information au sein de leur réseau respectif, partager leur expertise, leurs connaissances, leurs compétences et leurs expériences en culture, et ce, dans le but de représenter au mieux leur secteur d'activité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

7.2 Forum des partenaires du développement régional

Retour sur le Forum des partenaires du développement régional qui a eu lieu le vendredi 10 mai dernier à Rivière-du-Loup. Celui-ci était l'occasion de faire une mise à jour et un bilan du plan de développement 2023-2028 et des 21 priorités régionales.

7.3 Guide – comités d'accueil et d'inclusion

Le service de développement, par sa conseillère en immigration et le conseiller en attractivité, a élaboré un guide pour l'accueil et l'inclusion de nouveaux arrivants. Ce guide a pour objectif d'aider les municipalités et sera présenté à la table des officiers municipaux.

8. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET SÉCURITÉ INCENDIE

8.1 Hydro-Québec - Plan d'urgence

Selon la Loi sur la sécurité des barrages et de son règlement, tous les propriétaires de barrages, dont Hydro-Québec, doivent produire et transmettre un Sommaire du plan de mesures d'urgence (SPMU) en cas de rupture de barrage(s) et un Sommaire du plan de gestion des eaux retenues (SPGER) aux municipalités où se trouve le barrage. La municipalité de Dégelis étant située dans notre MRC, Hydro-Québec nous a fait parvenir lesdits documents et ces derniers sont accessibles à la MRC.

RS-075-24

8.2 Certificat de conformité du règlement numéro 386 modifiant le Plan d'urbanisme numéro 310 et ses amendements de la municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ DU RÈGLEMENT NUMÉRO 386 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME NUMÉRO 310 ET SES AMENDEMENTS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-TÉMISCOUATA

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata a adopté le 9 avril 2024, le Règlement numéro 386 intitulé « *Règlement modifiant le Plan d'urbanisme 310 et ses amendements* »;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a pour objectif d'inclure certaines dispositions concernant les îlots de chaleur sur le territoire de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil des maires de la MRC ont, selon l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, examiné et étudié ce règlement ;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement est jugé conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Claude H. Pelletier
appuyé par madame Francine Dubé
et résolu à l'unanimité

QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté de Témiscouata émette le certificat de conformité pour le Règlement numéro 386 intitulé le « *Règlement modifiant le Plan d'urbanisme 310 et ses amendements de la municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata* ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

8.3 Certificat de conformité du Règlement numéro 2024-03 modifiant le Plan d'urbanisme numéro 2015-07 et ses amendements de la municipalité de Saint-Marc-du-Lac-Long

RS-076-24

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-03 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME NUMÉRO 2015-07 ET SES AMENDEMENTS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARC-DU-LAC-LONG

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la municipalité de Saint-Marc-du-Lac-Long a adopté le 6 mai 2024, le Règlement numéro 2024-03 intitulé « *Règlement modifiant le Plan d'urbanisme 2015-07 et ses amendements* »;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a pour objectif d'inclure certaines dispositions concernant les îlots de chaleur sur le territoire de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil des maires de la MRC ont, selon l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, examiné et étudié ce règlement ;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement est jugé conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jules Soucy
appuyé par monsieur Léo-Paul Charest
et résolu à l'unanimité

QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté de Témiscouata émette le certificat de conformité pour le Règlement numéro 2024-03 intitulé le « *Règlement modifiant le Plan d'urbanisme 2015-07 et ses amendements de la municipalité de Saint-Marc-du-Lac-Long* ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

RS-077-24

8.4 Certificat de conformité du règlement numéro 254 modifiant le Plan d'urbanisme numéro 203 et ses amendements de la municipalité de Lejeune

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ DU RÈGLEMENT NUMÉRO 254 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME NUMÉRO 203 ET SES AMENDEMENTS DE LA MUNICIPALITÉ DE LEJEUNE

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la municipalité de Lejeune a adopté le 6 mai 2024, le Règlement numéro 254 intitulé « *Règlement modifiant le Plan d'urbanisme 203 et ses amendements* »;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a pour objectif d'inclure certaines dispositions concernant les îlots de chaleur sur le territoire de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil des maires de la MRC ont, selon l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, examiné et étudié ce règlement ;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement est jugé conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Denis Blais
appuyé par monsieur Pierre Daigneault
et résolu à l'unanimité

QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté de Témiscouata émette le certificat de conformité pour le Règlement numéro 254 intitulé le « *Règlement modifiant le Plan d'urbanisme 203 et ses amendements de la municipalité Lejeune* ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

8.5 Avis de motion pour l'adoption d'une modification du règlement 02-10 concernant le changement de l'affectation Villégiature sur le territoire de Ville Dégelis

RS-078-24

AVIS DE MOTION POUR L'ADOPTION D'UNE MODIFICATION DU RÈGLEMENT 02-10 CONCERNANT LE CHANGEMENT DE L'AFFECTATION VILLÉGIATURE SUR LE TERRITOIRE DE VILLE DÉGELIS

Présentation d'un avis de motion par Marcel Dubé, maire de la Municipalité de Saint-Marc-du-Lac-Long, voulant qu'un projet de règlement de modification du règlement 02-10 adoptant le schéma d'aménagement et de développement soit soumis à une prochaine séance du Conseil de la MRC, dans le but de modifier l'affectation de Villégiature sur le territoire de Ville Dégelis.

Demande de renonciation de lecture est faite.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

RS-079-24

8.6 Formation des CCU par la MRC de Témiscouata

FORMATION DES CCU PAR LA MRC DE TÉMISCOUATA

CONSIDÉRANT QUE les nouvelles dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme prévoient que les nouveaux membres des Comités consultatifs en urbanisme doivent suivre une formation sur les rôles et responsabilités des CCU dans les 3 mois suivant le début de leur mandat ;

CONSIDÉRANT QU'il est possible d'offrir cette formation par les ressources du service d'aménagement et d'urbanisme de la MRC de Témiscouata ;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité administratif exprimée par la

résolution RS-CA-061-24 que la MRC soit porteuse de cette formation pour les membres des CCU et que cette formation soit offerte annuellement ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Bruno Malenfant
appuyé par monsieur Richard Dubé
et résolu à l'unanimité

QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté de Témiscouata mandate madame Carole Tardif, aménagiste régionale, pour préparer la formation sur les rôles et responsabilités des CCU qui sera offerte aux membres des comités consultatifs en urbanisme des municipalités du Témiscouata à partir du mois de juin 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

9. FINANCES ET ADMINISTRATION

9.1 Transport adapté – acceptation du rapport final PAUTC

RS-080-24

TRANSPORT ADAPTÉ – ACCEPTATION DU RAPPORT FINAL PAUTC

Il est proposé par monsieur Jules Soucy
appuyé par monsieur Gustave Pelletier
et résolu à l'unanimité

QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté de Témiscouata accepte le rapport final PAUTC présenté par le transport adapté, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

9.2 Revenu éolien Témis I – premier trimestre

Madame Michèle Boucher, directrice des finances et de l'administration, explique le 4e versement 2023 et le 1er pour 2024. Les montants sont légèrement inférieurs aux sommes budgétées.

9.3 Rappel – feuille de remboursement aux comités

Madame Michèle Boucher, directrice des finances et de l'administration, fait un rappel aux élus qu'il est temps de fournir les feuilles de remboursement pour leurs participations aux différents comités. Les élus d'apporter ces feuilles à la séance de juin.

9.4 Suivi – vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes

La vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes a eu lieu le jeudi 9 mai 2024 à 10 h dans les bureaux de la MRC. À la réception des dossiers complets, nous avons eu six dossiers en procédure. Cependant, trois dossiers ont été mis en vente jeudi passé puisque trois dossiers avaient été réglés avant la date butoir.

10. DOSSIERS DU PRÉFET

10.1 Tournée La Grande jase

Monsieur Serge Pelletier, préfet, fait un retour sur la tournée La Grande jase qui a eu lieu dans les municipalités de Saint-Michel-du-Squatec, Témiscouata-sur-le-Lac ainsi que Pohénégamook. Le dernier forum aura lieu le 22 mai prochain à Ville Dégelis. En moyenne, il y a la participation entre 30 et 40 personnes du milieu. Ce sont des rencontres constructives de participation citoyennes permettant d'aborder des sujets tels que l'habitation et le transport collectif.

10.2 Dossier – Caisses Desjardins

Monsieur Serge Pelletier, préfet, informe qu'actuellement, les municipalités de Rivière-Bleue et de Saint-Louis-du-Ha ! Ha ! sont touchées par la fermeture des centres de services Desjardins. Les élus et la population ont pu s'exprimer dans le milieu. Cependant, la décision demeure inchangée. Même si Desjardins invoque que ce n'est qu'un faible pourcentage de la population qui sera impactée par ces fermetures, il demeure qu'en chiffres absolus, ce sont des centaines de personnes qui se verront coupés d'un service de proximité, et que malheureusement, ce sont certaines clientèles telles les personnes âgées, qui en subiront plus fortement les effets.

10.3 Collectif régional de développement

RS-081-24

10.3.1 Adoption des priorités 2025-2029

STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE POUR ASSURER L'OCCUPATION ET LA VITALITÉ DES TERRITOIRES – ADOPTION DES PRIORITÉS RÉGIONALES 2025-2029

CONSIDÉRANT QUE la Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires (RLRQ, chapitre O-1.3) (LAOVT) a été adoptée par l'Assemblée nationale le 5 avril 2012 et sanctionnée le 3 mai suivant ;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement est tenu, après consultation, de réviser la Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires (Stratégie OVT) tous les cinq ans ;

CONSIDÉRANT QUE la ministre des Affaires municipales est responsable de l'application de la Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires (RLRQ, chapitre O-1.3) (LAOVT) ;

CONSIDÉRANT QUE la ministre des Affaires municipales a annoncé l'amorce des travaux de révision de la Stratégie OVT et des démarches régionales en août 2023 ;

CONSIDÉRANT la mise en place en région d'un comité directeur OVT présidé par la direction régionale du MAMH et composé de représentants des MRC et des membres de la Conférence administrative régionale et de la ministre responsable de la région ;

CONSIDÉRANT QUE ce comité directeur avait pour rôle d'assurer la mise en œuvre et la coordination de la démarche de révision des priorités régionales;

CONSIDÉRANT QUE la démarche de révision des priorités régionales a intégré une réflexion sur les 21 priorités du Plan régional de développement 2023-2028 de la région du Bas-Saint-Laurent, dans la cadre des travaux de consultation ;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des consultations et travail réalisé dans la cadre de cette démarche de révision a permis d'identifier six priorités régionales ;

CONSIDÉRANT QUE ces six priorités régionales sont :

1. Faire valoir la culture comme vecteur d'identité et de développement régional ;
2. Maintenir et déployer des services de proximité et une offre de logements adéquats pour favoriser l'attractivité et l'habitation du territoire ;
3. Aménager des milieux de vie de qualité et inclusifs pour permettre à nos communautés de grandir, vivre et vieillir en santé ;
4. Soutenir les organisations dans leurs multiples adaptations notamment pour faire face aux enjeux de main-d'œuvre ;
5. Prévenir, lutter et s'adapter aux changements climatiques et favoriser la transition énergétique par le développement des énergies renouvelables ;
6. Appuyer le développement des ressources naturelles dans les secteurs forestier, faunique et de la tourbe tout en veillant à la protection des milieux naturels et de la biodiversité à l'échelle régionale.

CONSIDÉRANT QUE le comité directeur OVT recommande l'adoption des priorités régionales ;

CONSIDÉRANT QUE le Collectif régional de développement a procédé à l'adoption des six priorités régionales le 19 avril 2024.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Alain Caron
appuyé par monsieur Richard Dubé
et résolu à l'unanimité

QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté de Témiscouata approuve les six priorités de la région du Bas-Saint-Laurent et de recommander à la direction régionale du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de transmettre l'ensemble des documents afférents à la ministre des Affaires municipales.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

RS-082-24

10.3.2 Autorisation de signature – avenant

AUTORISATION DE SIGNATURE DU PRÉFET POUR L'AVENANT DE L'ENTENTE ADMINISTRATIVE SUR LA GESTION DU FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES DANS LE CADRE DES ALLIANCES POUR LA SOLIDARITÉ ET DE L'AVENANT NO 3 DE LA CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE POUR SOUTENIR LA RÉALISATION DU PLAN D'ACTION DE L'ALLIANCE LOCALE POUR LA SOLIDARITÉ 2019-2023

CONSIDÉRANT QUE les huit MRC du Bas-Saint-Laurent et le Collectif régional de développement du Bas-Saint-Laurent ont conclu, le 5 décembre 2018, une entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité 2018-2023 (ci-après « Entente ») avec le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (ci-après « MESS ») ;

CONSIDÉRANT QUE le Collectif régional de développement du Bas-Saint-Laurent a été désigné par les huit MRC du Bas-Saint-Laurent à titre de mandataire régional de l'Entente ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a signé avec le Collectif régional de développement du Bas-Saint-Laurent (ci-après « CRD ») une Convention d'aide financière pour soutenir la réalisation du plan d'action de l'Alliance locale pour la solidarité 2019-2024 de la MRC se terminant le 31 mars 2024 (ci-après la « Convention ») ;

CONSIDÉRANT QUE le 27 mars 2024, le Collectif régional de développement du Bas-Saint- Laurent a confirmé l'ajout d'une somme supplémentaire de 8 000 $ à la Convention pour l'année 2023-2024 ;

CONSIDÉRANT QUE le 20 mars 2024, la ministre responsable de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire a confirmé la prolongation d'une durée de sept mois de la mesure des Alliances pour la solidarité et l'octroi d'une somme supplémentaire de 336 675 $ jusqu'au 31 octobre 2024, afin d'assurer la continuité de l'ensemble des activités prévues à l'Alliance ;

CONSIDÉRANT QUE le MESS a acheminé le 15 avril 2024 un nouvel avenant à l'Entente au CRD et aux huit MRC bas-laurentiennes ;

CONSIDÉRANT QUE le CRD transmettra sous peu à la MRC l'avenant nº 3 à la Convention visant la prolongation de la Convention jusqu'au 31 octobre 2024, l'ajout d'une somme de 8 000 $ pour l'année 2023-2024 et l'ajout de sommes supplémentaires pour la période du 1er avril au 31 octobre 2024 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Daigneault
appuyé par monsieur Gaston Chouinard
et résolu à l'unanimité

QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté de Témiscouata autorise la signature par le préfet, monsieur Serge Pelletier, de l'avenant no 3 à venir à la Convention d'aide financière pour soutenir la réalisation du plan d'action de l'Alliance pour la solidarité dans la MRC de Témiscouata, convenue entre la MRC et le Collectif régional de développement du Bas-Saint-Laurent ;

QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté de Témiscouata autorise la signature le préfet, monsieur Serge Pelletier, de l'avenant nº 3 acheminé par le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale visant à modifier sa contribution à l'entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

10.4 Projet de fusion Groupement forestier Témiscouata-Neigette-Rimouski

Monsieur Serge Pelletier, préfet, informe le conseil que monsieur Francis Albert, du Groupement forestier de Témiscouata, lui a présenté sommairement le projet de fusion avec le Groupement Métis-Neigette. Un napperon d'information est distribué aux élus et monsieur le préfet informe que M. Albert sera notre invité en juin prochain. Celui-ci sera disponible pour expliquer plus en détail le projet et recevoir les questions et commentaires.

10.5 Station de lavage

Point d'information sur l'installation de l'automatisation qui sera effectuée dans les prochains jours pour les municipalités de Biencourt, Packington, Saint-Juste-du-Lac-du-Lac et la Ville de Témiscouata-sur-le-Lac. Certaines municipalités ont une problématique au niveau du branchement électrique ainsi que l'Internet. Dès que ces services seront accessibles, l'entreprise sera en mesure d'effectuer le branchement.

La semaine prochaine, pour les municipalités prêtes, il y aura l'installation des caméras.

RS-083-24

10.6 Projet Bas-Saint-Laurent ouvrier sylvicole

CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE LA MRC DE TÉMISCOUATA AU PROJET « EXPÉRIMENTATION DE DIFFÉRENTS MODES DE RÉMUNÉRATION POUR LES OUVRIERS FORESTIERS

CONSIDÉRANT QUE le projet coordonné par le Collectif régional de développement du Bas-Saint-Laurent (CRD) visant l'expérimentation de différents modes de rémunération pour les ouvriers forestiers a atteint ses objectifs entre 2019 et 2023 ;

CONSIDÉRANT QU'au terme de ce projet, la volonté du milieu est que les conditions offertes aux ouvriers soient maintenues ;

CONSIDÉRANT QU'il est primordial que la région du Bas-Saint-Laurent puisse conserver l'attractivité de ses emplois saisonniers tel que les emplois liés au domaine forestier ;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) offre un financement pour une année de transition en 2024 d'un montant de 350 000 $ qu'il faut apparier avec une contribution minimale de 350 000 $;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Ressources naturelles et des Forêts ne consent à offrir aucun financement pour cette année transitoire au projet ;

CONSIDÉRANT QUE les groupements forestiers partenaires du projet, la fédération des groupements forestiers du Bas-Saint-Laurent,

le CRD et les MRC du Bas-Saint-Laurent doivent donc assurer le reste du financement du projet pour l'année 2024-2025 ;

CONSIDÉRANT QUE le CRD agira à titre de coordonnateur et gestionnaire du projet et décidera s'il consent à y investir une somme de 50 000 $ lors de son CA du 27 juin 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE les groupements forestiers et la fédération des groupements forestiers du Bas-Saint-Laurent contribueront à hauteur de 250 000 $;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Denis Blais
appuyé par Bruno Bonesso
et résolu à l'unanimité

QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté de Témiscouata accorde une contribution financière totale de 6 250 $ du FRR volet 2 régional au projet « Expérimentation de différents modes de rémunération pour les ouvriers forestiers » pour l'année 2024 ;

QUE le versement de la contribution de la MRC soit effectué au Collectif régional de développement du Bas-Saint-Laurent.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

11. LES BONS COUPS

11.1 Pièce de théâtre Marie Blanc au BeauLieu Culturel

Le BeauLieu Culturel du Témiscouata présente Marie Blanc Une histoire du Témiscouata du 18 juillet au 10 août 2024 (jeudi, vendredi et samedi). Pièce de théâtre qui présente l'histoire. Belle réalisation en vente 25 $ du billet

RS-084-24

MOTION DE FÉLICITATIONS – PIÈCE MARIE BLANC UNE HISTOIRE DU TÉMISCOUATA

Il est proposé par monsieur Léo-Paul Charest
appuyé par monsieur Gaston Chouinard
et résolu à l'unanimité

QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté de Témiscouata souligne la belle initiative pour la pièce de théâtre Marie Blanc qui touche des organisations du Témiscouata dans la mise en place de celle-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

11.2 Défi OSEntreprendre

RS-085-24

MOTION DE FÉLICITATIONS – DÉFI OSENTREPRENDRE

Il est proposé par monsieur Jules Soucy
appuyé par monsieur Bruno Malenfant
et résolu à l'unanimité

QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté de Témiscouata souligne les nominés scolaire 2024 pour leur participation et leur effort pour leur développement entrepreneurial qui a été récompensé ;

QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté de Témiscouata souligne la nomination de Les maraîchers de la Madawaska qui se rendront aux régionales.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

11.3 La murale photographie au Centre PGR

RS-086-24

MOTION DE FÉLICITATIONS – MONSIEUR ALAIN TARDIF

Il est proposé par monsieur Gaston Chouinard
appuyé par monsieur Pierre Daigneault
et résolu à l'unanimité

QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté de Témiscouata félicite monsieur Alain Tardif de son projet réalisé au Centre PGR pour habiller les murs de la piste de course ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

RS-087-24

11.4 Fondation de la Persévérance scolaire

MOTION DE FÉLICITATIONS – FONDATION DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE

Il est proposé par monsieur Jules Soucy
appuyé par monsieur Bruno Bonesso
et résolu à l'unanimité

QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté de Témiscouata félicite la Fondation de la persévérance scolaire dans leur collecte d'argent dans le but de combler les besoins de bases des élèves fréquentant tous les établissements scolaires du Centre de services scolaires du Fleuve-et-des-Lacs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

12. DIVERS & DOSSIERS À VENIR

12.1 Rencontre Madawaska-Témiscouata

La prochaine rencontre avec le Madawaska aura lieu le jeudi 23 mai 2024 à 14 h à St-Jean-de-la-Lande. Tous les élus ont déjà reçu l'invitation et l'ordre du jour pour l'événement.

12.2 Techno-forêt – ouverture 7 juin

Invitation de la part de Techno-Forêt pour la journée porte ouverte pour la démonstration de la mise en copeaux, de la chaudière à la biomasse et du chauffe-eau alimenté par la chaudière.

12.3 SHQ – Agents livreurs autorisés

RS-088-24

RÉSOLUTION – AGENTS LIVREURS AUTORISÉS POUR LE PROGRAMME DE LA SHQ

CONSIDÉRANT QUE la MRC a un contrat avec Inspection Bâti-Pro inc. pour la livraison des programmes de la SHQ ;

CONSIDÉRANT **QU**'Inspection Bâti-Pro inc. a procédé l'embauche d'un nouvel employé et qu'elle souhaite le faire accréditer par la SHQ ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Mélissa Lord
appuyé par monsieur Claude H. Pelletier
et résolu à l'unanimité

QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté de Témiscouata autorise messieurs Gilles Côté, Daniel Marcil et Olivier Jacques à agir à titre d'agent livreur pour la MRC de Témiscouata ;

QUE Messieurs Côté, Marcil et Jacques soient autorisés à signer tous les documents relatifs à l'exécution de leur fonction ;

QUE la MRC de Témiscouata autorise un accès à messieurs Côté, Marcil et

Jacques au programme amélioration de l'habitat (PAH) pour la gestion des programmes de la SHQ.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

12.4 Centre d'Archives

Point d'information à la suite de la demande de financement du Centre d'Archives. Monsieur Steve Murray, directeur du service de développement, fait état du dernier envoi de courriel. Celui-ci demande un rapport financier effectuer par une firme comptable afin de bien analyser le dossier et d'être en mesure de les aider dans leur projet. Nous n'avons aucun retour de l'organisme depuis.

12.5 Suivi – service ophtalmologiste au Témiscouata

Messieurs Bruno Bonesso, maire de la Municipalité d'Auclair, et Jules Soucy, maire de la Municipalité de Packington, font un retour sur la demande de Dr Carvallo pour offrir un service d'ophtalmologiste au Témiscouata. Une demande d'informations supplémentaires a été effectuée par nos élus afin de connaitre la nature et les besoins du docteur. Le sujet sera abordé lors d'une prochaine rencontre.

12. 6 Suivi – Habitation

Monsieur Serge Pelletier, préfet, fait état de l'avancement du dossier. L'analyste est en communication avec monsieur Steve Murray, directeur du service de développement, afin de permettre une analyse complète du projet. Il en ressort que le projet déposé a un montage financier réaliste. Un suivi de leur part devrait avoir lieu d'ici la mi-juin.

12. 7 Transport collectif

Monsieur Serge Pelletier, préfet, fait état que la démarche est en attente par la ministre des Finances à la suite du projet qui a été déposé.

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune

RS-089-24

14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

À 21 h 45, l'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par monsieur Denis Blais
appuyé par monsieur Gaston Chouinard
et résolu à l'unanimité

QUE la présente séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

Serge Pelletier, Préfet	Denis Ouellet, Directeur général